**DOCUMENT D’ORIENTATION**

**(révisé le 2 mars 2020)**

**Sur l’étude pour une évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l’application de la Convention et de ses protocoles pour la huitième période de reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial, de juillet 2022 à juin 2026 (décision 14/23)**

**2 mars 2020**

*Ce document peut être mis à jour selon les commentaires reçus*

**Table des matières**

**A. Questionnaire ..... 3**

**I. Introduction ..... 3**

**II. Orientation pour remplir le questionnaire ...... 5**

**B. Équipe d’experts ...... 8**

**I. Coordonnées et partage régional des responsabilités de liaison avec les Parties et les répondants au questionnaire ...... 8**

**II. Biographies ...... 8**

**A. QUESTIONNAIRE**

**I. INTRODUCTION**

**Disponibilité**

1. Le questionnaire en appui aux Parties pour entreprendre l’évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l’application de la Convention et de ses Protocoles pour la huitième période de reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial, de juillet 2022 à juin 2026, et autres renseignements pertinents sont disponibles sur le site suivant :

**https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml**

**Mandat**

2. Le questionnaire est distribué conformément au paragraphe 11 de l’annexe à la décision 14/23.

**Objet**

3. Ce questionnaire a pour but d’aider la Conférence des Parties à faire une évaluation du montant des fonds nécessaires pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition, conformément aux orientations fournies par la Conférence des Parties, à s’acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et de ses protocoles pendant la huitième période (2022-2026) de reconstitution des ressources du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et, d’autre part, de déterminer le volume des ressources nécessaires, conformément au paragraphe 1 de l’article 21 et à la [décision III/8](http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-03&n=08).

4. Les réponses au questionnaire offriront un aperçu préliminaire des types et du montant des coûts des projets envisagés au titre de la FEM-8 par les Parties répondantes, et en plus de l’analyse des données provenant d’autres sources (telles que les SPANB, les rapports nationaux et l’expérience de préparation et de mise en œuvre de projets au cours des périodes de reconstitution des ressources du FEM précédentes), permettront de développer une évaluation de l’ensemble des montants des fonds nécessaires pour le FEM-8. Les réponses au questionnaire pourront aussi aider à obtenir un aperçu des caractéristiques du portefeuille mondial pouvant être proposé au titre de la Convention et de ses Protocoles.

5. Les réponses au questionnaire sont à titre indicatif concernant les projets prioritaires et ne constituent **pas** une communication formelle au FEM et ne nécessitent **pas** plus de détails que ce qui est demandé dans le questionnaire.

**Contexte**

6. L’information sur les facteurs dont l’évaluation doit tenir compte, précisés au paragraphe 3 de l’annexe à la décision 14/23, est disponible sur la page Web indiquée au paragraphe 1, ci-dessus. Les Parties devraient tenir compte des facteurs suivants dans l’examen de leurs besoins pour le FEM-8 :

* Toutes les obligations dans le cadre de la Convention et les décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties (paragraphe 3c));
* Les informations communiquées à la Conférence des Parties dans les rapports nationaux et les informations fournies par les Parties dans le cadre de présentation des rapports financiers  (paragraphe 3 d));
* Les stratégies nationales et les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité élaborés conformément à l’article 6 de la Convention (paragraphes 3 f) et 3 l));
* Les synergies avec les autres conventions (paragraphes 3 h) et i));
* Le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (paragraphe 3 m));
* Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 17 (renforcer les moyens de mise en œuvre) (paragraphe 3 n)).

**Répondants**

7. Le questionnaire doit être rempli par le correspondant national de la Convention sur la diversité biologique (correspondant national de la CDB) en collaboration avec les correspondants nationaux opérationnel et politique du Fonds pour l’environnement mondial (correspondants nationaux du FEM) en consultation avec les correspondants nationaux du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena, dans le cadre d’un processus participatif convenable. Les questionnaires doivent être remis par le correspondant national de la CDB.

**Charge de travail**

8. Les consultations, la collecte et la compilation de l’information, et répondre au questionnaire demanderont autour d’une à deux semaines, en moyenne.

**Devise**

9. Le dollar américain ($US) est la devise à utiliser tout au long du questionnaire. Veuillez convertir la devise de votre pays en dollars US en appliquant le taux de change moyen de janvier 2020 (ce taux de change peut être obtenu auprès de votre banque centrale ou du ministère des Finances).

**Date limite de remise**

10. Le questionnaire doit être remis par l’entremise du Secrétariat de la CDB à l’adresse : secretariat@cbd.int. La date limite de remise est le **22 mars 2020**.

**II. ORIENTATION POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE**

Le questionnaire comprend six parties : 1. Renseignements généraux (p. ex., pays, nom du projet), 2. Éléments de la biodiversité visés par le projet (p. ex., biomes, espèces, ressources génétiques), 3. Objectifs stratégiques (p. ex., aires protégées, renforcement des capacités), 4. Montants des fonds nécessaires (comprenant le cofinancement), 5. Liens (p. ex., aux ODD) et 6. Renseignements supplémentaires. Veuillez indiquer un pourcentage estimatif dans les parties A et B, une estimation des montants en $US dans la partie C et identifier les liens au moyen de « X » dans la partie D.

**0 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Inscrivez le nom du pays et le nom des correspondants nationaux de la Convention et des protocoles, et des autres experts qui aideront à remplir le questionnaire, ainsi que le nombre de projets présentés.

**Utilisez une feuille de travail séparée pour chaque projet ou domaine d’intervention (copiez la feuille autant de fois que vous avez de projets)**. Inscrivez le nom du projet, du domaine d’intervention ou un titre descriptif.

Le groupe d’experts de l’évaluation reconnait les difficultés liées aux délais (liés à la COP 15 en octobre 2020) et au fait que ce processus à lieu en parallèle avec l'élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité après 2020. Pour cette raison, nous encourageons les Parties à fournir, lorsqu'ils sont connus, les noms des projets (par exemple, lorsqu'ils sont liés à des projets en cours) et lorsqu'ils sont inconnus mais représentent un domaine de travail plus étendu (par exemple, « lutter contre les espèces exotiques envahissantes ») de les présenter comme tels.

Cochez la case sous le nom du projet (ou domaine d’intervention, par ex. « gestion des espèces exotiques envahissantes ») pour indiquer si le projet soutient l’application de la Convention ou de l’un de ses protocoles.

**Exemple :**



**PARTIE A : Caractéristiques du projet : Éléments de la biodiversité**

Indiquez dans cette partie les éléments de la biodiversité sur lesquels portera le projet en termes de biome(s) et des espèces et des ressources génétiques. Le pourcentage indique les caractéristiques du projet (et pas le montant de financement). Si vous n’indiquez qu’un seul biome, inscrivez 100 % dans la colonne à côté du biome en question. De même, si vous n’indiquez qu’une seule caractéristique de l’espèce ou de la ressource génétique, accompagnez-la de la mention 100 %. Si le projet porte sur plus d’un biome et/ou plus d’une caractéristique de l’espèce / ressource génétique, inscrivez un pourcentage approximatif en vous rappelant que le total de la colonne doit être de 100 % et le total de la colonne de l’espèce / ressource génétique doit aussi être de 100 %. Si rien ne s’applique, n’inscrivez rien et fournissez une explication dans la partie E. Si vous cliquez sur « autre » veuillez aussi fournir une explication dans la partie E.

**Exemple** :



**PARTIE B : Caractéristiques du projet : Objectifs stratégiques**

Remplissez cette partie afin de préciser si ce projet contribue à un programme intégré du FEM (défini comme étant une approche plus intégrée ciblant des défis environnementaux mondiaux discrets et à délais précis) et à quels objectifs stratégiques il s’applique. Le pourcentage noté correspond aux objectifs stratégiques du projet (et pas le montant de financement). Le total des deux colonnes doit être égal à 100 %. Si le projet ne fait pas partie d’un programme intégré, n’inscrivez rien dans la colonne (c.-à-d. 0 %) et, le cas échéant, indiquez les objectifs stratégiques dont le total est égal à 100 %. Plusieurs objectifs peuvent être appliqués à la biodiversité terrestre, ou marine ou côtière. Si le projet ne contribue à aucun objectif stratégique indiqué, n’inscrivez rien et fournissez des explications à la partie E. Si vous cliquez sur « autre » veuillez aussi fournir une explication dans la partie E.

**Exemple :**



**PARTIE C : Montant des fonds nécessaires**

Inscrivez la somme **totale** budgétée pour le projet (en dollars US), le cofinancement **gouvernemental** prévu (y compris le montant en nature) et toute **autre source** de cofinancement (y compris des financements bilatéraux ou du secteur privé), ainsi que la **somme demandée au FEM.** Le montant demandé au FEM devrait être basé sur la valeur ajoutée du soutien financier du FEM pour obtenir les bienfaits environnementaux mondiaux (en utilisant les surcoûts selon l’orientation donnée par le FEM [GEF/C.54/10/Rev 10.1](https://www.thegef.org/search/site/GEF%5CC.54%5C10%5CRev.01)). Vous pourrez noter les autres sources de financement sous la partie E. Nous reconnaissons qu’il ne s’agit que d’estimations, pour le moment, mais essayez d’être le plus précis possible. Fournissez les explications nécessaires dans la partie E. Utilisez les sommes indiquées pour les cycles précédents (FEM-6 et FEM-7) comme guide. Veuillez prendre note que les pays bénéficiaires dont l’allocation STAR totale est inférieure à 7 millions $US inclusivement profitent de toute la souplesse nécessaire pour répartir leur allocation dans les trois domaines d’intervention. Les pays bénéficiaires dont le total des allocations STAR dépasse les 7 millions $US ont droit à des allocations marginales dans les domaines d’intervention de 2 millions $US ou moins ou d’un maximum de 13 % de l’allocation STAR totale initiale de leur pays, selon l’éventualité la plus élevée.

**Exemple** :



**PARTIE D : Liens**

Identifiez les liens entre le projet et les autres conventions et organes indiqués et à un ou plusieurs ODD en inscrivant un « X ».

**Exemple :**



**PARTIE E : Renseignements supplémentaires**

Utilisez cette partie afin de fournir des renseignements supplémentaires (par ex. pour noter les sources de co-financement si connue, en particulier celles provenant du secteur privé), y compris les renseignements portant sur les parties A et B. Nous vous serions reconnaissants de nous fournir des commentaires sur le questionnaire.

**Exemple :**



**B. ÉQUIPE D’EXPERTS**

**Équipe d’experts pour la préparation du rapport sur l’évaluation complète du montant des fonds nécessaires et disponibles pour l’application de la Convention pour la période juillet 2022 à juin 2026**

**I. COORDONNÉES ET PARTAGE RÉGIONAL DES RESPONSABILITÉS DE LIAISON AVEC LES PARTIES ET LES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE**

**M. Ravi Sharma**, situé surtout à New Delhi, correspondant national de l’Asie et Pacifique pour l’évaluation. Vous pouvez le joindre par courriel à : ravsharma2002@hotmail.com

**Mme Stéphanie Mansourian**, située à Genève, correspondante nationale de l’Afrique et l’Europe Centrale et de l’Est pour l’évaluation. Vous pouvez la joindre par courriel à : smansourian@infomaniak.ch / stephanie@mansourian.org

**M. Yasha Feferholtz**, situé à Santiago, au Chili, correspondant national de l’Amérique latine et les Caraïbes pour l’évaluation. Vous pouvez le joindre par courriel à : yasha.feferholtz@gmail.com

**II. Biographies**

**Ravi Sharma**, est un citoyen indien. Il a occupé le poste de directeur de la mise en œuvre et du soutien technique au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pendant 10 ans. Il cumule 30 ans de succès en établissement de stratégies, en mise en œuvre et en défense des programmes environnementaux mondiaux et innovateurs pour le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et des organes de réflexion en Inde et au Kenya. Au cours de cette période, il a conçu et exécuté plus de cent projets nationaux et mondiaux, régionaux et nationaux sur les changements climatiques et la biodiversité, et orchestré plus de 50 négociations sur les politiques internationales et ateliers techniques. Au cours de son service à la CBD, il supervisait les relations de celle-ci avec le FEM et les questions de mobilisation des ressources, et il a facilité le premier et le deuxième rapports du Groupe d’experts de haut niveau sur l’évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Il agit actuellement en tant que conseiller sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 auprès de groupes de conservation, offrant un soutien technique pour l’examen des projets d’un programme mondial sur les changements climatiques, fournissant une assistance dans le cadre d’un programme visant à transférer les risques par le biais d’une assurance pour les micro-cultures dans les fermes, et à offrir aux fermiers un dédommagement découlant des chocs climatiques, etc. Il détient une maîtrise en économie et un certificat en gestion, spécialisé en gestion de l’environnement.

**Stéphanie Mansourian**, est une citoyenne suisse et égyptienne. Elle est consultante environnementale depuis 15 ans et aussi chercheuse associée à l’Université de Genève. Ses travaux des 25 dernières années ont porté sur tout un éventail de sujets environnementaux tels que la restauration, la pollution de l’air, la gouvernance environnementale, les aires protégées et les partenariats de durabilité, pour n’en nommer que quelques-uns. Elle a été aux premières lignes du développement de la restauration des paysages forestiers (RPF) lorsqu’elle gérait le programme apparenté de la WWF. Depuis cette époque, elle a obtenu un doctorat portant spécifiquement sur les défis de gouvernance en lien avec la RPF, à partir de ses observations des programmes et projets de RPF. Elle utilise une approche intégrée dans ses travaux et cherche à l’étendre à d’autres disciplines, lorsque c’est possible. Elle agit en qualité de consultante auprès d’ONG, de conventions, d’agences de l’ONU et de fondations. Ses engagements bénévoles incluent un siège au conseil d’administration de la Fondation Audemars Watkins, un poste de membre de la Société de restauration écologique et un poste de coordonnatrice adjointe du Groupe de travail de l’Union internationale des instituts de recherches forestières sur la « transformation des paysages forestiers pour le futur bien-être du climat et des êtres humains ». Elle a publié trois livres et plusieurs articles dans des revues dont les articles sont examinés par des pairs.

**Yasha** **Feferholtz**, citoyen du Chili, est fellow à EcoHealth Alliance, où il consacre ses efforts et offre ses conseils sur des projets financés par USAID et DTRA pour le développement durable et la santé économique en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande, en Afrique du Sud, au Bangladesh et au Liberia. Il réalise régulièrement des analyses économiques pour promouvoir des politiques sur le développement durable et la conservation dans les projets mondiaux. Yasha a dirigé des études sur l’impact économique des maladies infectieuses en émergence, l’allocation de ressources mondiales au projet mondial sur le virome humain, l’établissement de la valeur économique des services écosystémiques des forêts et de la santé, les analyses coûts-avantages pour le virus de la rage en Asie et le virus de la fièvre de la vallée du Rift en Afrique, les impacts économiques du commerce mondial d’espèces sauvages, et la modélisation intégrée des évaluations pour comprendre les impacts environnementaux de la dégradation des ressources naturelles. La plupart de ses travaux sont appliqués aux politiques publiques. Il est coauteur de plusieurs articles et rapports examinés par des pairs dans les domaines du développement économique durable, de la conservation et de la santé. Après obtenu son diplôme en finances, Yasha a obtenu un doctorat en économie, spécialisé en économie expérientielle comportementale, de l’Université du Wyoming grâce à une bourse Fullbright.